



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rocodes

Question écrite n° 104039

Texte de la question

Mme Henriette Martinez rappelle à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer qu'une somme de 80 millions de francs, destinée à la réalisation d'une première tranche de la rocade de contournement de Gap (Hautes-Alpes), prévue depuis vingt-sept ans, était inscrite au plan qui s'achève. Malheureusement, l'État, maître d'ouvrage, ne sera pas en mesure de lancer les travaux avant la fin de la présente année, et vraisemblablement pas plus en 2007. Elle lui demande de bien vouloir lui fournir les détails précis de l'utilisation des 12 millions d'euros qui avaient été affectés à cette réalisation : frais d'études, achat de terrain, ainsi que les transferts de crédits affectés à d'autres réalisations en indiquant la liste et, pour chacune d'elles, le montant exact.

Texte de la réponse

Le volet routier du contrat de plan État-région Provence-Alpes - Côte d'Azur comportait des inscriptions d'un montant supérieur à l'engagement financier des cofinanceurs. Il est donc nécessaire d'adapter son contenu aux crédits réellement disponibles en procédant à des avenants. C'est dans ce cadre que le montant initialement inscrit à l'actuel contrat pour la réalisation de la première tranche a été ramené à 5,7 millions d'euros. À ce jour, 2 millions d'euros d'autorisations d'engagements ont été ouverts pour cette opération dont 1,5 million pour les études et 500 000 euros pour les acquisitions foncières. Ces crédits permettent de poursuivre les études. En revanche, ce projet n'est pas à un stade suffisamment avancé pour lancer les travaux avant l'achèvement de ce contrat. Le dossier d'avant-projet sommaire sera instruit par le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, pour permettre le lancement de l'enquête d'utilité publique puis l'élaboration du dossier de projet. La réalisation de cette opération nécessitera des financements supplémentaires qui ne pourront pas être trouvés par redéploiement du contrat de plan, de nombreuses opérations déjà engagées ou prêtes à très court terme nécessitant de mobiliser les dotations du contrat de plan non consommées à ce jour. Au-delà de l'achèvement du contrat de plan, la programmation des investissements sur le réseau routier national sera réalisée dans le cadre des programmes de développement et de modernisation d'itinéraires (PDMI). Les collectivités locales et les élus nationaux seront prochainement consultés par les préfets de région pour l'élaboration de ces PDMI. L'inscription de cette opération pourra donc être examinée à cette occasion.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104039

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9775

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 649